

Télédétection

Analyses d'images de télédétection pour
l'agriculture et l'environnement



Formation continue adossée

Dates

Octobre - novembre 2026

Lieu

Campus de la Gaillarde

[2 Place Pierre Viala Campus La Gaillarde, 34000 Montpellier](#)

Public

Professionnels en agriculture, environnement ou géomatique, impliqués dans l'analyse de données spatiales et le développement de services de télédétection pour le suivi des cultures, des écosystèmes ou des territoires, demandeurs d'emploi.

Responsable pédagogique

Basile PLOTEAU

Lien web

Contact

Pôle formation continue courte

E-mail : safco-formations-courtes@institut-agro.fr Tél : 04 99 61 30 27

Adresse : L'Institut Agro Montpellier – 2 place Pierre Viala Campus La Gaillarde
34 000 MONTPELLIER

SIRET : 130 026 222 00013



Objectifs

- ☐ Comprendre l'intérêt et la construction d'indicateur de végétation comme le NDVI
- ☐ Utiliser les images de différentes constellations de satellite à bon escient (résolution spatiale, temporelle, prix, etc) pour vos projets
- ☐ Développer un modèle de télédétection pour analyser des images acquises par satellite permettant de répondre à une problématique agricole ou environnementale
- ☐ Concevoir des prototypes de services en se basant sur des outils libres et/ou gratuit (QGIS, Google Earth Engine)
- ☐ Retrouver des images Sentinel 2 sur différentes plateformes et comprendre l'intérêt des pré-traitements

Contenu et programme

Le programme est susceptible d'évoluer.

Modalités pédagogiques

Langues d'enseignement : français

Cours, travaux dirigés, ateliers et travaux de groupe (études de cas).

Intervention de professionnels.

Conditions d'admission

Rapide appel téléphonique avec le responsable pédagogique Basile PLOTEAU pour valider la candidature.

Pas de pré-requis techniques.

À noter

Cette formation se déroule en présentiel avec les étudiants ingénieurs de 3^e année de l'option AgroTIC (Technologies numériques pour l'agriculture et l'environnement).

Tarifs

1 050 €

Les repas, les hébergements et les déplacements ne sont pas pris en charge par L'Institut Agro Montpellier.

Tarif indiqué hors taxes, notre organisme étant assujetti à la TVA mais bénéficie d'une exonération pour la formation professionnelle continue conformément aux dispositions de l'article 261 du CGI.

Salariés avec financement employeur ou OPCO, exploitants agricoles avec prise en charge VIVEA, agents CIRAD ou INRAe : tarif préférentiel (nous consulter)

Demandeurs d'emploi, personnes en autofinancement : tarif adapté (nous consulter)

Formation non éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Dernière mise à jour - le 27 janvier 2026